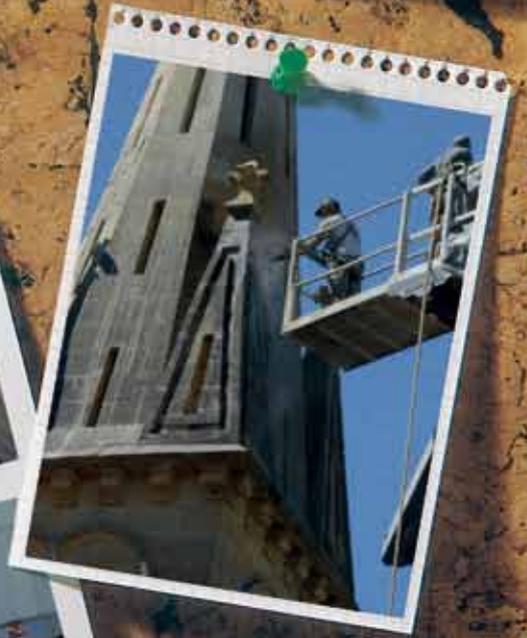




Sainte-Foy
de Longas



*Bulletin
Municipal* **2016**



Maquette,
mise en page
et impression :
Création Lambert
24150 LALINDE

Directeur de publication et crédit photos :
Thierry LASCAUX
Mairie - 24510 Ste-Foy de Longas
Édition : 02/2017

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans les frimas de l'hiver l'année 2016 s'estompe déjà et il est temps de vous livrer votre traditionnel bulletin municipal puis de se mettre à l'ouvrage pour préparer 2017.

Malheureusement le plaisir de vous retrouver est encore gâché par les évènements malheureux de 2016, comment ne pas avoir une pensée pour toutes ces familles touchées lors de l'attentat de NICE, un 14 juillet !!.

Nos pensées de réconfort et de solidarité s'adressent aussi aux familles Allemandes touchées en pleine période de Noël.

En choisissant le jour de notre fête nationale et la période de Noël pour les chrétiens : les Barbares et les fanatiques ont choisi deux symboles forts. Heureusement notre pays a démontré que dans les heures sombres il était capable de solidarité, toutes les couches de la population se sont spontanément unies pour affirmer haut et fort notre attachement à nos valeurs qui font la grandeur de la France.

Après cette triste entrée en matière, revenons à nos considérations Foyennes.

L'année écoulée a été jalonnée par de nombreux travaux qui vous seront retracés dans les pages suivantes, si d'aventure les articles de ce bulletin ne comblaient pas votre appétit d'information n'hésitez pas à solliciter des précisions auprès de vos élus.

Plus près de nous la réorganisation territoriale, via la loi Notre, se poursuit en nous amenant lentement, mais sûrement, vers des collectivités de plus en plus grandes. Après l'agrandissement des Intercommunalités, voici qu'arrive maintenant la fusion de syndicats intercommunaux. Ainsi notre SIAEP (syndicat de l'eau potable) de neuf communes va se diluer dans un SIAEP de 26 communes qui s'étendra jusqu'au Montignacois, vos élus cherchent encore le bénéfice que cela représente pour les consommateurs et administrés que nous sommes.

Avant de vous laisser à la lecture de votre bulletin, permettez-moi de vous présenter tous mes vœux à l'aube de cette nouvelle année, qu'elle vous apporte la sérénité dans vos foyers, beaucoup de satisfactions et avant tout une excellente santé.

Thierry LASCAUX

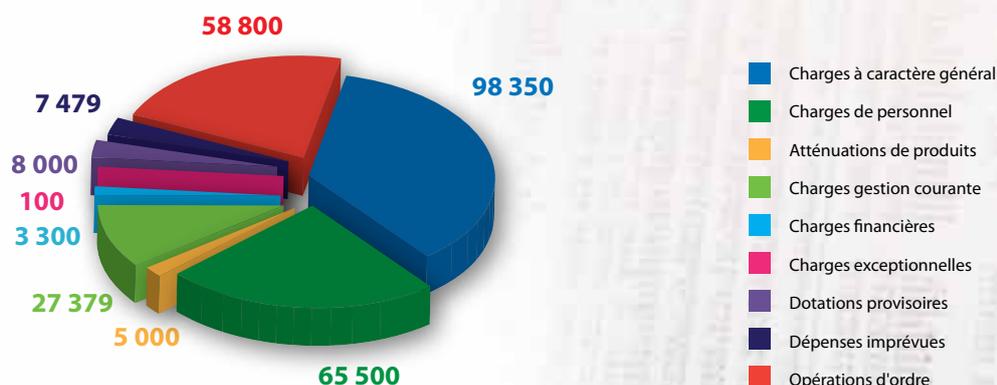
FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget global s'élève à 466 962 € pour :

273 908 € en fonctionnement

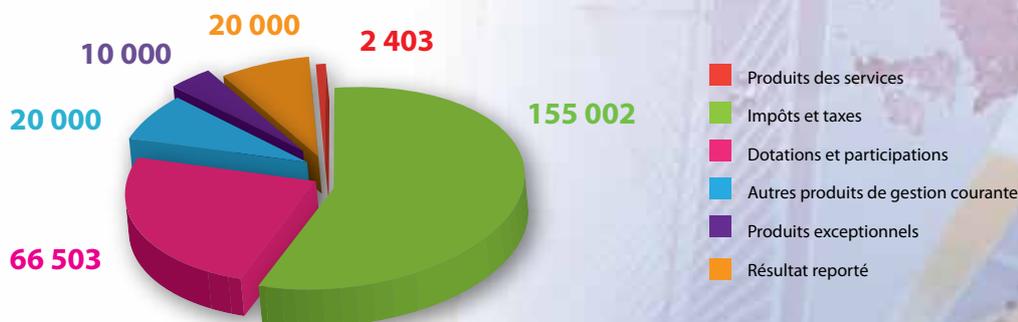
193 054 € en investissement

• Dépenses de fonctionnement : 273 908 €



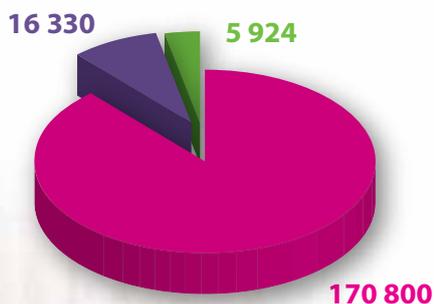
- 1) 98 350 € charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, fournitures, assurances...)
- 2) 65 500 € charges de personnel (salaires, cotisations et frais assimilés)
- 3) 5 000 € atténuations de produits (réversions impôts)
- 4) 27 379 € autres charges de gestion courante (cotisations aux syndicats, subventions aux associations...)
- 5) 3 300 € charges financières (intérêts des emprunts)
- 6) 100 € charges exceptionnelles
- 7) 8 000 € dotations provisoires
- 8) 7 479 € dépenses imprévues
- 9) 58 800 € opérations d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements)

• Recettes de fonctionnement : 273 908 €



- | | |
|--|-----------|
| 1) Produits des services | 2 403 € |
| 2) Impôts et taxes | 155 002 € |
| 3) Dotations et participations | 66 503 € |
| 4) Autres produits de gestion courante | 20 000 € |
| 5) Produits exceptionnels | 10 000 € |
| 6) Résultat reporté | 20 000 € |

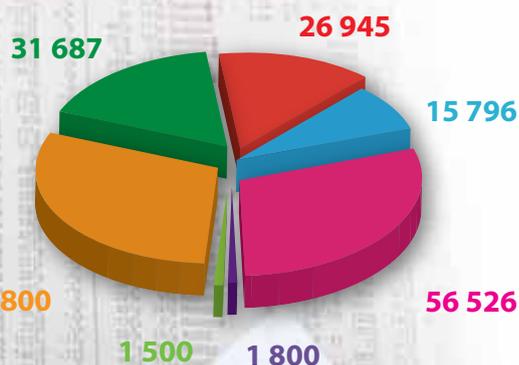
• **Dépenses d'investissement** : 193 054 €



- Travaux sur bâtiment, voirie
- Remboursement du capital des emprunts
- Dépenses imprévues

1) Travaux sur bâtiment, voirie	170 800 €
2) Remboursement du capital des emprunts	16 330 €
3) Dépenses imprévues	5 924 €

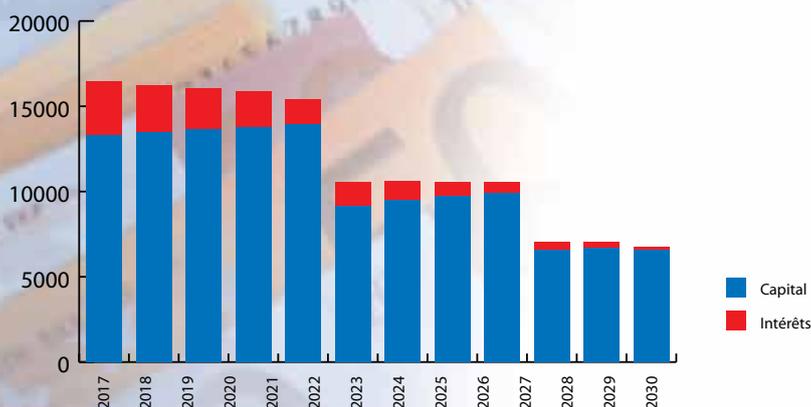
• **Recettes d'investissement** : 193 054 €



- Subventions d'investissement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Excédent de fonctionnement
- Dépôts et cautionnement reçus
- Autres immobilisations financières
- Opérations d'ordre
- Excédent 2014

1) Subventions d'investissement	26 945 €
2) Dotations, fonds divers réserves	15 796 €
3) Excédent de fonctionnement	56 526 €
4) Dépôts et cautionnement reçus	1 800 €
5) Autres immobilisations financières	1 500 €
6) Opérations d'ordre	58 800 €
7) Excédent 2015	31 687 €

• **Dettes par exercice**



- Capital
- Intérêts

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

5 Février 2016

- Suppression du poste de secrétaire catégorie A
- Création poste adjoint administratif catégorie C
- Lancement de la procédure de reprise des concessions
- Travaux d'électrification
- Contrats d'objectifs / Conseil Général
- Avenant travaux préau

3 Mars 2016

- Comptes administratifs : budget assainissement non collectif, assainissement collectif, lotissement et budget principal
- Comptes de gestion : budget assainissement non collectif, assainissement collectif, lotissement et budget principal
- Subventions aux associations

1^{er} Avril 2016

- Affectations des résultats : budget assainissement non collectif, assainissement collectif, lotissement et budget principal
- Vote des taxes locales (taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti)
- Vote des budgets annexes : budget assainissement non collectif, assainissement collectif, lotissement

15 Avril 2016

- Vote du budget principal

3 Juin 2016

- Choix entreprise marché voirie
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : proposition n°27

7 Octobre 2016

- Convention d'assistance technique maîtrise d'œuvre avec l'ATD (assainissement collectif)
- Adoption d'un règlement intérieur salle des fêtes
- Adhésion au service archives du Centre de Gestion de La Dordogne

4 Novembre 2016

- Propositions des travaux d'électrification pour 2017
- Présentation du rapport d'activité du SIAEP

9 Décembre

- modification des statuts de la CCBDP
- comptabilité du budget assainissement collectif

31 Décembre

- dissolution des budgets annexes assainissement collectif et non collectifs

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Reprenant les principes qui gouvernent le droit de l’urbanisme, le droit de la publicité extérieure se caractérise par une réglementation nationale issue du décret du 30 janvier 2012 - communément appelée **Règlement National de la Publicité (RNP)** - applicable à l’ensemble du territoire national.

- Une **nouvelle réglementation concernant l’affichage publicitaire** est entrée en vigueur le 13 juillet **2015**.

L’objectif est simple : **réduire la pollution visuelle que constituent les publicités implantées en bordure de voiries.**

Ce nouveau texte se substitue à la loi de 1979 et au Code de l’environnement dans les villes qui ne disposent pas d’un Règlement local de publicité (RLP). Dans le cas où une commune décide d’instaurer son propre RLP, elle ne pourra pas être plus souple que cette loi. En revanche, elle pourra se montrer plus restrictive.

- La **publicité est ainsi interdite hors agglomération**. Tous les panneaux de publicité sont interdits dans les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d’une aire urbaine de plus de 100 000 habitants, ainsi qu’à leurs abords.

→ C’est le cas de Sainte-Foy-de-Longas.

- L’article L.581-3 du Code de l’Environnement définit :

- **la publicité** comme toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention
- **l’enseigne** comme étant toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s’y exerce.
- **la pré-enseigne** comme étant toute inscription, forme ou image signalant la proximité d’un immeuble où s’exerce une activité déterminée.

→ Les affichages publicitaires présents sur notre territoire et rentrant dans ces champs sont donc amenés à disparaître.

- Les **seuls affichages admis** seront ceux qui indiquent les **monuments historiques ouverts au public**, les activités culturelles, les **commerces de ventes des produits du terroir** (2 affichages maximum) ou qui annoncent des **opérations temporaires et manifestations exceptionnelles**. Les pré-enseignes temporaires (4 maximum) peuvent être installées trois semaines avant le début de la manifestation ou de l’opération qu’elles signalent et doivent être retirées une semaine au plus tard après la fin de la manifestation ou de l’opération.
- La **Signalisation d’Information Locale**, c’est-à-dire **nos petits panneaux indicateurs** des services et des équipements, répondent à des normes précises notamment en termes de couleurs et d’idéogrammes pouvant y figurer (lettrage, dimensions, activités signalées).

→ Seule la signalisation d’information locale normalisée peut se substituer aux préenseignes.

- Si des afficheurs ne sont pas en conformité avec cette nouvelle réglementation, il leur en coûtera une amende de 750 euros par panneaux plus une astreinte de 200 euros par jour (réévaluée chaque année).

TRAVAUX

ÉGLISE

En 2012 notre église avait bénéficié d'une grosse tranche de travaux qui avait permis de rejointoyer l'ensemble des façades puis de collecter et canaliser les eaux pluviales pour pérenniser l'édifice.

Cette année la fin des travaux concernait le sommet du clocher qui avait besoin d'un sérieux toilettage.

L'entreprise retenue a commencé par protéger les vitraux les plus proches de la zone de travaux puis ils ont pu débiter en enlevant la végétation parasite qui poussait dans les recoins et interstices des pierres.

Un hydro-gommage complet (sorte de sablage à l'eau avec des abrasifs très fins) des clochetons et du clocher à mis à jour les dégradations dues aux intempéries depuis... des décennies (voir photo).

Après un ménage soigné des pierres la phase de rejointoiement a pu se réaliser dans de bonnes conditions grâce au camion nacelle.

L'ensemble de la toiture de l'église a bénéficié d'un démoussage complet suivi d'un traitement préventif, le remplacement de quelques tuiles épars a complété la remise à niveau de la couverture.

Bien que trop peu utilisée notre église fait partie intégrante de notre patrimoine communal et à ce titre les travaux menés ces dernières années lui permettront de traverser les prochaines décennies sans encombres.

Le montant de cette dernière tranche de travaux se monte à 20 571,61 € TTC



VOIRIE



Le Conseil Municipal ayant confirmé son choix de ne pas transférer la compétence « voirie » à l'intercommunalité cette année encore, la décision fut prise de lancer une nouvelle tranche de travaux.

Ceux-ci peuvent se scinder en deux grands chapitres :

Les travaux d'entretien (curage de fossés, dérasement d'accotement, rechargement en calcaire, etc.) qui ont concernés les secteurs de : les Bertrandes, les Vignes, la Roque, Camberoux, etc.

Les travaux les plus conséquents d'investissement qui mettent en œuvre des matériels et des technicités plus complexes. Ils se traduisent par des reprofilages des chaussées suivis de la réfection des revêtements monocouche ou bicouche.

Le programme cette année a permis de traiter :

- La VC du Moulin Pommier,
- La VC de Grèze, la Vidalie
- La VC de la Frestal, Combe de Lol
- La VC de Labrousse, Lol (en partie)
- La VC de la Feuillade
- La VC 201 à Sudrie
- Le CR des Eyrals
- Le CR de la croix de Laval

Une importante campagne d'élagage a précédé les travaux de voirie sur les secteurs du Roucou, Bressac, Sudrie, etc. L'élagage des arbres en bordure de chaussée favorise un meilleur séchage du revêtement lors des épisodes pluvieux améliorant ainsi la sécurité des usagers et ralenti la dégradation de la bande de roulement.

L'ensemble de notre réseau de voirie est toujours entretenu par notre agent communal, fauchages, rebouchages des nids de poules, etc.

Les Travaux s'élèvent à 9 573,36 € pour l'entreprise LACHAUD et 104 209,68 € pour l'entreprise ETR.



LA GRANDE GUERRE

Le pinard des poilus

Ils portaient la fleur au fusil : nos armées chasseraient les Allemands avant la fin de l'été (1914) ! Au mois d'octobre (toujours 1914), les hommes étaient toujours dans les tranchées et ceux qui restaient à la campagne, avaient ramassé les récoltes... La guerre risquait durer plus longtemps que prévu.

Avant la guerre, comme spécifiait le règlement intérieur des armées : « l'eau est la boisson habituelle du soldat ». Cela allait vite changer. Dès octobre 1914 les soldats avaient droit à un quart de vin par jour, pour préserver le moral des troupes et pour améliorer la vie dans les tranchées.

Janvier 1916, le Parlement décidait de doubler la ration. A partir de janvier 1918 elle passa à trois quarts de litre par jour.

Ce vin était très médiocre, avait très peu de goût. C'était un assemblage des vins de plusieurs régions (Charente, Beaujolais, Roussillon – où les vignerons avaient du mal à écouler leurs stocks), coupé ou mouillé pour atteindre 9° d'alcool. C'était le pinard des poilus.

Ce pinard était transporté en wagons citernes et en barriques aux fronts en France, mais aussi au Congo, au Soudan, dans les défilés des Balkans... partout où était présente l'armée française.

Le mot 'pinard' est un mot argot, comme il en existe beaucoup pour le vin. Mais seul le mot pinard est lié à la Grande Guerre : on l'appelait aussi le saint Pinard ou le père Pinard. Pétain lui-même aurait dit que grâce au pinard les poilus ont remporté la guerre !

Si la France a gagné la guerre grâce au vin, c'est grâce à la guerre que le vin est devenu la boisson nationale de la France. Avant la guerre, les populations du Nord de la France buvaient d'avantage de bière ou de l'alcool de pommes. La guerre a popularisé le vin ; c'est devenu un breuvage patriotique !

En 2018 nous fêterons le centenaire de la fin de la Grande Guerre. Et pour cette occasion nous voulons donner un visage à tous ceux qui se sont battus pour cette paix, par une exposition à la Salle des Fêtes. Si vous connaissez leur histoire, si vous avez des photos, des lettres, merci de contacter Maaïke et Maurice Delmares, la Mairie ou un des membres du Conseil Municipal.

Sources : larvf.com, wikipedia.org et [La Grande Guerre sur onac-vg.fr](http://LaGrandeGuerre.com)

ÉCHO ÉCO

L'environnement constitue notre milieu de vie, la nature, la faune, la flore sont un ensemble complexe dont nous sommes un des éléments.

Nous avons la chance à Ste Foy de Longas d'être entourés et de vivre auprès d'espèces sauvages que nous avons le bonheur de voir et d'entendre selon la période de l'année.

Si nous souhaitons maintenir cet échange, il est important de réduire toutes pollutions quelles soient chimiques, biologiques ou physiques.

Chaque organisme vivant a un impact sur son environnement ; les cerfs, chevreuil et toutes espèces animales sont sensibles aux modifications de leurs lieux de vie ; les nuisances sonores, les changements brusques du paysage et les mauvaises odeurs, diminuent leur qualité de vie en affectant leur santé et réduisant leur capacité de reproduction



ACTUALITE SANTE - LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme ou « borréliose de Lyme » est une maladie infectieuse due à une bactérie appelée *Borrelia Burgdorferi*.



La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les jardins.

Les contaminations humaines sont plus fréquentes entre le début du printemps et la fin de l'automne.

Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une

maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...).

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Symptômes

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement (traitement antibiotique).

La meilleure prévention est de se protéger lorsqu'on se promène dans la nature

- couvrir ses bras et ses jambes avec des vêtements longs lors des sorties
- s'inspecter le corps
- en cas de morsure, surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

Sources : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/maladie-de-lyme>

NOTRE PETIT PATRIMOINE

Quatorze croix plus celles du chemin de croix (peut-être plus si vous en connaissez d'autres ?) sont présentes sur le territoire communal.

On les trouve, pour la plupart, à la croisée des routes et chemins (parfois disparus), comme par exemple à Bressac, au chemin du château, à celui de Tous Vents, Aux Fargues ou encore aux Grèzes.

Les carrefours étaient entourés jadis de mystères. Dans les croyances anciennes, on pensait que diables et sorciers se retrouvaient là pour célébrer leurs sabbats. Pour conjurer le mauvais sort, on y élevait donc des statues, des autels, des croix... Les croix de chemin servaient aussi de repères dans le cadre d'un voyage, à une époque où voyager était une aventure... Elles pouvaient aussi marquer un événement.

Il existe aussi deux croix au cœur du village : une le long de la D32, la croix de l'Eglise : cette grande croix en bois est directement scellée dans le soubassement en pierre. Au milieu de la croix se tient un grand Christ en fonte. Sur la partie basse, plusieurs dates sont inscrites : 1906, 1947 et 1974. Ces dates rappellent les différentes crues que le village a connues lors des débordements de la Louyre.

L'autre croix se trouve au niveau de l'ancien cimetière. C'est une croix en fonte ornée d'une couronne d'épine, assez grande et travaillée. Elle est installée sur un haut socle en pierre usé par le temps. Le tout, encadré par des ifs, domine largement les passants.

Certaines croix limitaient les communes, les seigneuries, les juridictions religieuses. Est-ce le cas de celle vers Pique ? Cette croix en fer, dotée d'une petite vierge, est implantée sur une maçonnerie de pierres relativement imposante au sein de laquelle la date de 1928 est indiquée.

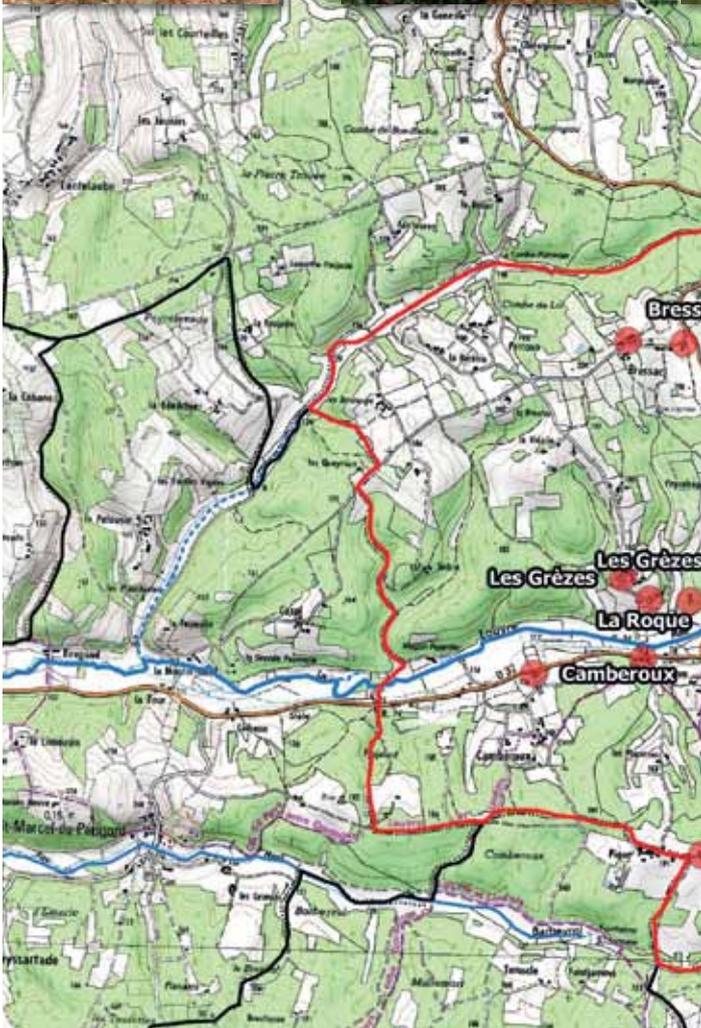
Les croix ont aussi été des jalons pour les processions à l'occasion des fêtes religieuses jusqu'au XIX^e siècle. Vers Les Versannes, une croix en fer et au moins 6 croix en bois se trouvent sur l'ancien chemin de croix...

De même, la croix de la Roque, celle à l'entrée ouest du bourg ou encore celle de Camberoux marquaient vraisemblablement une étape lors des processions.

Croix des Grèzes (route)



Croix de Bressac



Croix de Camberoux



Croix de La Roque



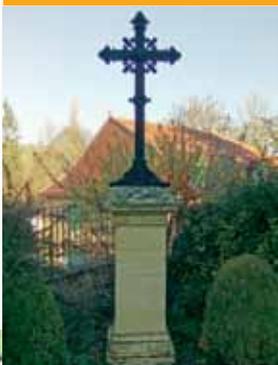
Croix du chemin de Bressac



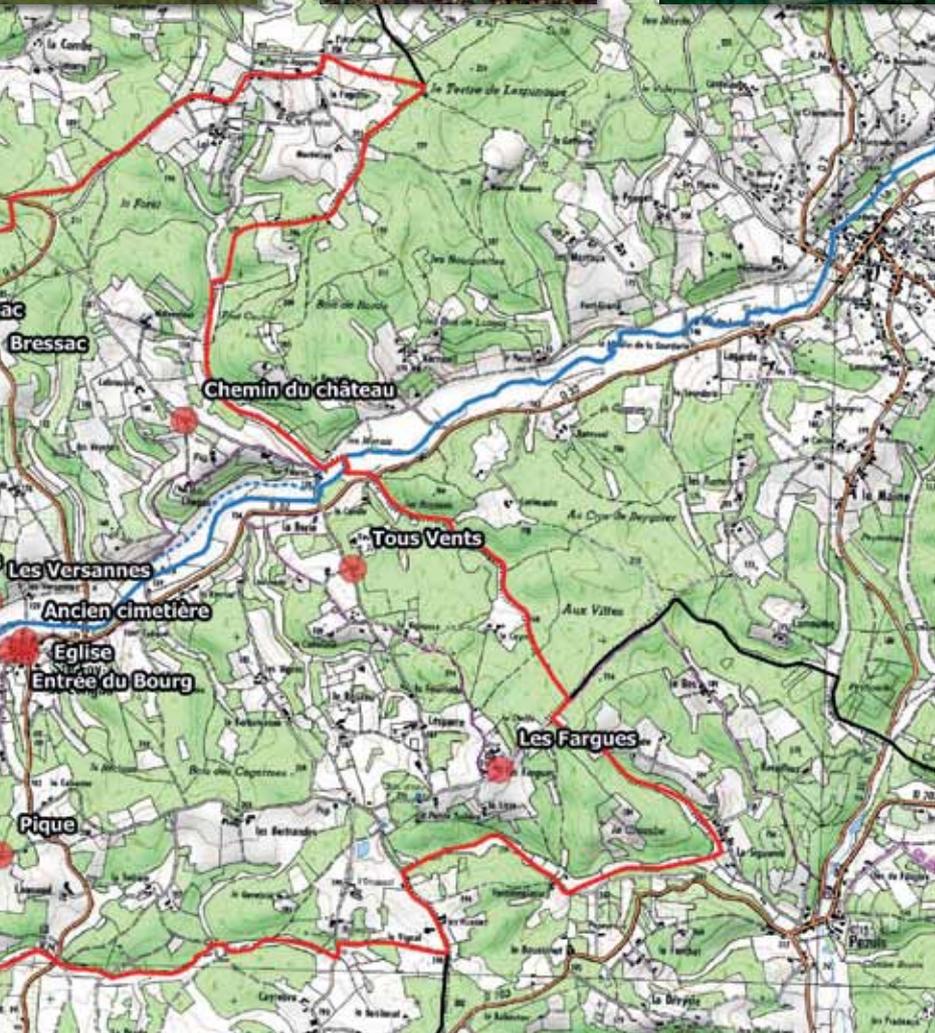
Croix du chemin de Bressac



Croix de l'ancien cimetière



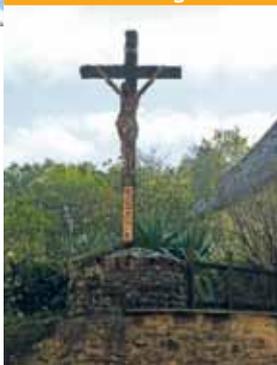
Croix en fer et une des croix en bois de l'ancien chemin de croix



Croix de l'entrée du bourg



Croix de l'église



Croix de Pique



Sur le soubassement de la croix de La Roque, la date de 1890 indique l'année de sa construction. La pierre du haut est gravée d'une fleur à six pétales. Au centre de la croix en fonte, se trouve une petite Vierge entourée de quatre clous. Ceux-ci se terminent chacun par des étoiles à cinq branches, symbole probable des cinq plaies du Christ.

La croix d'entrée de Bourg, aussi en fonte, est quant à elle dotée d'une coupe et d'un christ. Elle reste peu visible à qui n'y prête pas attention.

La croix de Camberoux, en fonte, repose sur un soubassement en pierre. Elle est ornée de lierre grimpant qui s'enroule tout autour de la croix. Ces motifs végétaux semblent faire écho à la nature environnante.

Les croix étaient aussi placées sur les routes des grands pèlerinages comme Saint Jacques de Compostelle.

La plupart des croix en fer que nous voyons au bord des routes sont relativement récentes et datent de la période post révolutionnaire.

Sources : conseil régional d'Aquitaine

ENVIRONNEMENT

Tonnage des collectes

Tri sélectif : **10 360** kg

Ordures ménagères : **46 950** kg

Points de collecte groupés

Les quelques points de collecte groupée avec des containers ont été créés pour pallier aux difficultés d'accès du camion de collecte individuelle à certaines habitations, ils ne sont pas prévus pour remplacer la collecte « en porte à porte » des autres usagers ou voisins, merci de ne pas les encombrer. Des containers spécifiques : verre, papiers, cartons et piles sont disponibles pour tous aux Placettes.

Encombrants

Depuis la reprise de la compétence « collecte des ordures ménagères » par la communauté de communes cette prestation n'est plus assurée, il nous faut maintenant se rendre dans une déchetterie pour évacuer les encombrants.

Déchetteries

Nous vous rappelons que vous pouvez apporter vos objets encombrants et recyclables tout au long de l'année, soit à la déchetterie de Sauvebœuf ou celle de Bergerac dont vous trouverez les horaires d'ouverture ci-dessous:

BERGERAC	Z.A de Campréal Rue Denis Papin 24100 Bergerac Tél : 05 53 57 70 66	Du lundi au samedi : 9h /12h – 14h / 18h Le dimanche : 10h / 12h – 14h / 16h
LALINDE	Sauvebœuf 24150 Lalinde Tél : 05 53 24 03 34	du lundi au samedi : 9h / 12h – 13h30 / 17h30

Carte accès déchetteries

Depuis le 1^{er} septembre il faut une carte pour accéder à la déchetterie de sauvebœuf. La même carte fonctionnera pour les deux déchetteries celle de Bergerac et celle de sauvebœuf (si vous avez déjà une carte pour la déchetterie de Bergerac il n'est pas nécessaire d'en faire une autre).

Si toutefois vous n'avez pas de carte d'accès vous pouvez vous rendre au siège du SMBGD (rue Emile Zola à Bergerac) ou dans votre mairie munis de :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Carte grise des véhicules (*3 véhicules maximum*)

pour remplir le formulaire de demande de carte.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Rappelons que certaines compétences ont été absorbées par la CCBDP (communauté de communes), notamment celle des ordures ménagères.

Depuis le début de l'année le ramassage des poubelles est effectué par le SMD3, ainsi que leurs traitements.

De ce fait quelques nouveautés vont apparaître mais sans grande révolution. Nous vous rappelons que le régime de base de la collecte des Ordures Ménagères sur notre commune reste le « porte à porte » avec une tournée par semaine. Les quelques foyers que le nouveau camion ne pourra desservir seront avisés directement et orientés soit vers le point de regroupement le plus proche ou vers le point d'apport volontaire situé sur le délaissé aux Placettes.

La tarification devrait évoluer en fonction du service rendu, en clair les foyers qui ne seront plus en « porte à porte » devraient voir leur taxe d'ordures ménagères (T O M) baisser.

Ce qui change : le jour de ramassage : du mercredi il passe au **vendredi**, pensez donc à sortir vos containers dès le jeudi soir !

Ce qui va changer :

- Pour le porte à porte : l'emploi de containers individuels sur roulettes (un jaune et un noir) de différentes tailles selon le nombre de personnes dans le foyer. Pour ce point chaque personne pourra accepter ou non ces containers. Dans le cas d'un refus, il faudra aller jeter les détritrus au point de « collecte volontaire » du bourg ou au point de regroupement, comme c'est déjà le cas sur certains lieux-dits.
- Il n'y aura plus de distributions de sacs jaunes pour le recyclage. En effet, bouteilles plastiques, conserves et autres seront à mettre en vrac dans le container jaune.
- Le point de collecte « apport volontaire » du bourg, va à terme changer de lieu et de forme. Il n'y aura plus de gros containers derrière la mairie. Il sera installé au lieu dit « les placettes » dans des containers semi-enterrés. Ces containers semi-enterrés seront au nombre de trois (un pour les sacs jaunes, un pour les sacs noirs et un pour les bouteilles en verre) car ils seront de plus grandes capacités.
- Les points de regroupements ne changent pas et sont toujours réservés, en priorité, aux foyers inaccessibles au camion de collecte. Les voisins de ces points de regroupements restent donc en « porte à porte ».
- Il n'y aura plus de bennes à « encombrants » il faudra rejoindre les déchetteries de Bergerac ou de Sauveboeuf pour vous débarrasser de vos gros objets et autres.

ASSOCIATION FOYENNE



2016 : UNE ANNÉE PLEINE DE COULEURS ET DE SAVEURS !



Pleine de couleurs : le blanc et bleu du voyage en Antarctique de Ron van Riemsdijk, les couleurs désuètes d'un film sur la vie à la campagne dans les années '60, le rouge des XV Dragons Gallois contre les XV Coqs Bleus, les bannières colorées des seigneurs qui partaient à la guerre au Moyen Age et le rouge, le vert et toutes ces autres couleurs d'un arbre de Noël...

Pleine de saveurs : la cuisine créole pour la fête votive (au rythme du djembé!), le salmis de pigeons, les choux farcis, un banquet médiéval, le hachis parmentier argentin, et pour conclure une magnifique soirée Tapas de Noël...

Et hors catégorie :

- une visite guidée au Barrage EDF de Tuilères par Eric Lascaux : il nous a expliqué l'histoire et le fonctionnement de ce site classé qui est rarement ouvert au public !
- une démonstration par Vincent Arnould : comment préparer le foie gras au caramel. Une étoile Michelin à la Cantine. Et oui, on l'a mangé, ce foie gras !



Une année animée par un bureau renouvelé. Après de nombreuses années, Elise Neurdenburg a quitté le bureau. Co-fondatrice du concept de la Cantine, nous la remercions chaleureusement pour ses efforts et son enthousiasme.

Nous remercions également Marie-Claude Plouchard pour son aide précieuse, suite à son souhait de se mettre en retrait de son activité au sein de l'Association.

Toutefois nous pouvons compter sur quatre nouveaux membres pour continuer le travail. Nous sommes très fiers de vous présenter Antoine Luzinier (lycéen à Bergerac), Danielle Bouteville (retraîtée), Mehdi Herbadji (prof au lycée de Bergerac) et Jean Claude Jacquet (retraité). Et nous pouvons toujours compter sur l'aide et la bonne humeur de Jeanine et de Philippe.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé et beaucoup de bonheur pour 2017 et nous espérons vous recevoir à la Cantine ou la Fête.





Maaike DELMARES, *présidente*
 05 53 57 92 42
 Maurice DELMARES, *vice-président*
 05 53 57 92 42
 Danielle BOUTEVILLE, *trésorière*
 Mehdi HERBADJI
 Jean Claude JACQUET
 Antoine LUZINIER

DATES POUR 2017



ÉTAT CIVIL

Naissances :

Chloé, Catherine, Françoise LASCAUX le 22 janvier 2016

Mariage :

Elodie AUBLAN et Jérémy, Jean, Daniel DUCROS le 21 mai 2016

Décès :

André, Georges, Yves LAVILLE le 5 juin 2016

Johannes, Wilhelmus, Maria VINCKEN le 21 septembre 2016

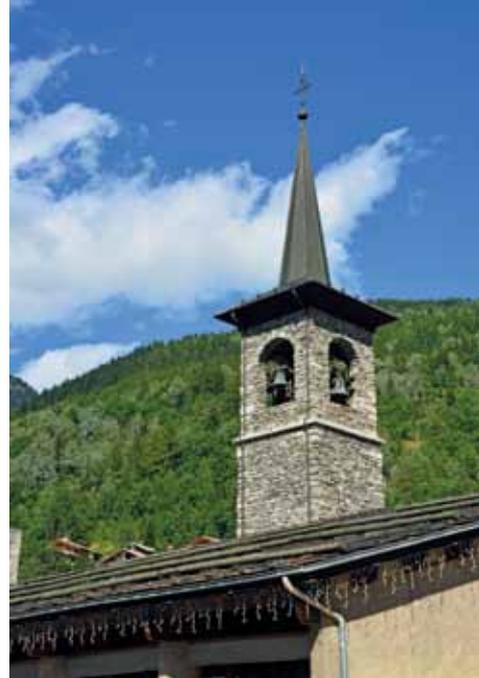
LES STE FOY DE FRANCE

Les absents ont eu tort, ce pourrait être l'épithète de ces 18^e Fidésiades à Sainte Foy Tarentaise.

Après une première organisation en 2003 nos amis savoyards ont repris le flambeau pour organiser de nouveau ce rassemblement 2016 du 19 au 21 août. L'association se porte bien et compte 13 communes membre qui ont toutes fait le déplacement et se sont retrouvées avec plaisir pour partager ce week-end convivial.

Sainte Foy Tarentaise se situe au dessus de Bourg Saint Maurice, dans la vallée de la Tarentaise qui dessert les célèbres stations de Tignes et Val d'Isère.

Dès le samedi le menu des visites s'annonçait copieux et varié, comment choisir entre : la visite de la fabrication du fromage Beaufort (et dégustation), la visite du vieux village du Val d'Isère avec accès en téléphérique « olympique » au sommet de Bellevarde (alt 2827 m) où il faisait quand même -8° ! ou la randonnée vers le village classé du Monal.



Le dimanche le choix était tout aussi varié et difficile : le funiculaire au départ de Tignes amena les plus réchauffés à la grande Motte (alt 3016 m), le salon de l'agriculture de Montagne démontra, avec force dégustations, qu'il y avait autant de bonnes choses là bas qu'en Périgord et pour ceux qui avaient des fourmis dans les jambes une randonnée au col et hospice du petit St Bernard (alt 2182 m) leur permit de s'ouvrir l'appétit.

Les repas sont l'occasion d'échanger les impressions sur les visites ou découvertes et mettent à l'honneur les spécialités locales : « les cardons ou les crozets » accompagnent la « tarte au Beaufort ou les Diots » le tout suivi de quelques liqueurs aux plantes (Genepi, etc.).

Après un week-end si bien rempli le départ des délégations le dimanche après le repas est toujours un moment mélancolique mais tous ont promis de se retrouver en 2017... à Ste Foy des Landes !!

Gageons que la proximité permettra à notre délégation de retrouver toutes ses troupes car en Tarentaise seules deux familles avaient fait le déplacement.

Il se murmure que 2018 pourrait se tenir en Normandie et 2019... n'est pas encore fixé bien qu'une mairie soit déjà sollicitée.

Si l'envie de rencontrer, ou re rencontrer pour les anciens, nos cousins des autres Ste Foy vous titille il vous suffit juste de venir à l'une des réunions d'information ; elles sont ouvertes à tous et toutes.



QUAD AVENTURE 24

« Le Pigeonnier »
24510 STE FOY DE LONGAS
Port : 06 07 52 63 94
Association n°W241002564



En 2016, Quad Aventure a vu le nombre de ses adhésions (prix : 10 €/an) augmenter. Ce sont maintenant, un peu plus d'une cinquantaine de membres qui composent l'association.

Au cours de cette deuxième année d'existence, nous avons organisé et participé à de nombreuses activités et manifestations :

- **17 janvier :** randonnée de la nouvelle année d'une centaine de kilomètres au cours de laquelle un goûter improvisé était offert aux équipages qui ont partagé la traditionnelle couronne des rois.
- **06 février :** concours de belote à la salle des fêtes de Sainte Foy de Longas.
- **27 et 28 février :** Bourse d'échange à Bergerac où deux membres de Quad Aventure assuraient le transport, sur des remorques tirées par leur quads, des achats lourds et encombrants, jusqu'au véhicules des chineurs.
- **20 mars :** Randonnée en Vallée de la Vézère d'environ 130 km qui a mené les participants jusqu'à Beynac.
- **27,28 et 29 mai :** championnat du Monde de Jet-ski à Lacanau (33), 5 quads effectuaient le tractage, des stands au front de mer (aller/retour), des machines et des pilotes, lors des essais, des manches qualificatives et des finales.
- **12 juin :** randonnée en Périgord Noir avec un groupe de quadeurs du Lot et Garonne qui désiraient découvrir quelques lieux historiques dont les Eyzies, où à la mi-journée « un menu du terroir » fut partagé (Laugerie Basse).
- **18 et 19 juin :** Salon Nautique de l'Estuaire: à Port Médoc, le Verdon (33) où les pilotes de deux quads ont assuré le mise et sortie de l'eau des scooters des mers qui participaient à des balades en mer.
- **17 septembre :** Randonnée semi-nocturne d'une douzaine de quads équipés de puissants éclairages, de près de 100 km et conclu d'un dîner tardif.
- **13 novembre :** Randonnée TELETHON : elle a rassemblée un grand nombre de participants qui ont pris le départ du siège social pour deux boucles d'une cinquantaine de kms entrecoupés d'un ravitaillement pour les estomacs et les machines et une arrivée au même endroit où un déjeuner chaud et convivial fut partagé dans la bonne humeur.

Au terme de cette saison bien remplie et de cette année, notre association vous souhaite de très bonnes fêtes et vœux pour 2017.

INTERCOMMUNALITÉ

Cette année encore , notre intercommunalité CCBDP s'adapte aux nouveautés de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), et grignote méthodiquement les compétences qui étaient dévolues aux communes.

A court terme, l'assainissement collectif, non collectif et la gestion des eaux pluviales deviendront des compétences gérées par l'I.C.

En 2016, une augmentation conséquente de la part I.C. des impôts locaux a été votée par la majorité de l'assemblée de la CCBDP. Cette augmentation d'impôts a été jugée nécessaire pour équilibrer un budget très impacté par le déficit chronique du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), qui reçoit une nouvelle fois de la CCBDP, une subvention de fonctionnement qui représente cette année : 900000 € .

Un autre changement va intervenir début 2017, c'est l'arrivée de la commune de Trémolat au sein de la CCBDP , elle sera la 50^e commune de cette institution.

le nombre final des communes sera ramené à 47 suite à la fusion des communes de Beaumont du Périgord avec Labouquerie, Sainte Sabine –Born, Nojals-et-Clotte devenues Beaumontois en Périgord.



**Communauté de Communes
des Bastides, Dordogne - Périgord**

47 communes

19 223 habitants



RECHERCHE PORTE-DRAPEAU VOLONTAIRE

La commune lance un appel pour recruter un porte-drapeau : c'est ouvert à tous et à toutes, même aux plus jeunes. Tout le monde peut devenir porte-drapeau. Il faut juste être disponible pour porter les couleurs lors des manifestations du souvenir, 8 mai, 11 novembre, notre commune participe également à la commémoration des événements tragiques de Mouleydier qui a lieu chaque 21 juin.

Porte-Drapeau, définition : C'est une personne qui est chargée bénévolement de porter le drapeau tricolore lors de commémorations patriotiques.

C'est une mission «Hautement Honorifique» puisque le Porte-Drapeau rend hommage au nom de la Nation par le Drapeau qu'il représente, aux combattant(e)s et aux disparu(e)s.



Lorsqu'il porte le Drapeau, il honore les sacrifices, les combats de nos anciens, il représente la Mémoire des vies sacrifiées à la défense de notre pays, à la défense de nos libertés.

Les Porte-drapeaux, sont l'emblème de notre pays, de son passé, de ses faits de gloire, de ses engagements passés, actuels et futurs.

En participant aux Commémorations Patriotiques ils contribuent à sauvegarder le «Devoir de Mémoire» que nous devons transmettre aux futures générations pour le respect de toutes celles et ceux qui ont œuvré pour notre liberté, nos libertés actuelles.

Si cette mission vous intéresse, veuillez le faire savoir à la Mairie.

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 - Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30 - csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



MEMENTO

MAIRIE : Tél : 05 53 22 72 51
Fax : 05 53 22 89 62
Tél du Maire : 05 53 23 28 04
mairie-stefoydelongas@wanadoo.fr

Ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
Le Maire reçoit le LUNDI de 9 h à 12 h - prendre RDV auprès de la Mairie

Pompiers Tél : 18
SAMU Tél : 15
Gendarmerie Tél : 17
Gendarmerie – Lalinde Tél : 05.53.63.56.30

Hôpital - Bergerac Tél : 05.53.63.88.88
Centre Anti-poisons - Bordeaux Tél : 05.56.96.40.80
Groupe médical - Ste Alvère Tél : 05.53.22.73.34
Pharmacie - Ste Alvère Tél : 05.53.22.70.11
Allô Enfance maltraitée Tél : 800.054.141 (N° vert)
Sida Info Tél : 0 800.840.800 (N° vert)
Drogue Alcool Tabac Info Services Tél : 0 800.23.13.13
S.S.I.A.D. (*Services Soins Infirmiers à Domicile*) Tél : 05.53.27.99.70
C.I.A.S. (*Centre Intercommunal d'Action Sociale*) Tél : 05.53.61.19.80
ciaslalinde@wanadoo.fr

La Poste - Ste Alvère Tél : 05.53.22.15.90
ERDF - Lalinde (dépannage) Tél : 0 810.055.693
France Télécom - Orange Tél : 1014 Service Client
www.francetelecom.com
Tél : 1013 SAV/dépannage
Service des Eaux : VEOLIA Tél : 0.811.902.903
SPANC VEOLIA (assainissement) Tél : 0.811.902.903
Trésor Public - Le Bugue Tél : 05.53.07.20.99

MEMENTO

Pôle Emploi	Tél : 39 49 www.pole-emploi.fr
Espace Economie Emploi Lalinde	Tél : 05.53.73.43.80 www.e3-lalinde.com
Ecole - Ste Alvère	Tél : 05.53.73.55.77
Collège de Lalinde	Tél : 05.53.61.58.30
Transport Scolaire Lalinde	Tél : 05.53.61.00.46 www.cars-bouillet.com
Transport Scolaire Bergerac	Tél : 05.53.24.86.01 (Transports Cruveiller)
Météo	Tél : 08.92.68.02.24 www.meteofrance.com
Déchetterie - Bergerac	Tél : 05.53.57.70.66
Dechetterie - Sauvebœuf	Tél : 05 53 24 03 34
SNCF - Bergerac	Tél : 36 35 ou 05.53.63.53.80 www.voyages-sncf.com
S.P.A - Bergerac	Tél : 05.53.27.03.79
Office de Tourisme - Ste Alvère	Tél : 05.53.73.55.85
Office de Tourisme - Lalinde	Tél : 05.53.61.08.55 www.pays-des-bastides.com

Communauté de Communes « Bastides Dordogne-Périgord »

36 bd Stalingrad - 24150 LALINDE

Horaires d'ouverture : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Tel : 05.53.73.56.20 - Adresse e-mail : ccbdp@ccbdp.fr

Site internet : www.ccbd.fr



Sainte-Foy de Longas

